



L'EHPAD de Chateauponsac recrute un.e infirmier.ère à temps complet.

Grade recherché :
-IDE

Poste à pouvoir au : dès que possible
Type d'emploi : emploi permanent

Salaire : environ 2 100 € Net (échelon 3) grille de la fonction publique territoriale

Définition du poste : L'EHPAD de Châteauponsac, établissement familial, compte 62 lits réparti sur 2 unités (l'EHPAD et l'UPAD). L'infirmier.ère de l'EHPAD de Chateauponsac exerce sous l'autorité du Directeur et du cadre de santé, en collaboration avec le corps médical. Le service est aujourd'hui composé de 4 agents et nous souhaitons le renforcer d'un 5^{ème} agent. Il/elle gère la coordination des soins, la qualité des soins et participe à la mise en place des projets de service individuel par résident.

Missions ou activités courantes :

L'infirmier.ère intervient dans les domaines suivants :

- Diagnostics IDE et démarche de soins
- Organisation des soins en fonction des compétences de chacun
- Evaluation et réajustement des actions menées
- Mise en place dossier de soins, gestion et mise à jour
- Transmissions ciblées
- Evaluation de la qualité des soins
- Réaliser les soins sur prescriptions médicales
- Travail en collaboration avec le médecin

Relations hiérarchiques et fonctionnelles

Relations hiérarchiques:

Directeur de l'établissement et Cadre de santé

Relations fonctionnelles:

En interne:

Médecins de l'EHPAD

Equipe soignante

En externe:

Les familles,

Associations,

Instituts de formation

Cadres de santé et médecins d'autres structures

Formation et/ou qualifications :

Formation initiale d'infirmier

Qualités professionnelles :

Attentif.ve, à l'écoute des résidents et de leur famille

Patient.e, tolérant.e, faisant preuve d'empathie

Méthodique, rigoureux.euse

Autonome faisant preuve d'initiative

Travail en équipe

Travailler à la mise en place de l'amélioration continue

Horaires de travail :

Roulement en repos variable : Travail 1 weekend sur 3

Horaire : Matin : 6h30 – 14h00 / Après-midi : 13h30 – 21h00 soit 7h30 par service ouvrant droit à ARTT

Pas de garde/astreinte de week-end.